

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE L'OUTIL CASE LAW ANALYTICS

Préambule

La société CASE LAW ANALYTICS est une Société par Actions Simplifiée au capital social de 56 416 euros, dont le siège social est situé 5 rue Olympe de Gouges à Nantes (44200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 832 045 827, représentée par Jacques Lévy Véhel, son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège, ci-après désignée « **l'Éditeur** ».

La société cliente est ci-après désignée « **l'Utilisateur** ».

Individuellement dénommée « **Partie** » et ensemble dénommées « **Parties** ».

L'Éditeur a pour activité la fourniture d'un Service logiciel en mode SaaS (software as a service), c'est-à-dire d'applications informatiques louées en ligne.

1 - Principes, objet et champ d'application

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet l'encadrement juridique de l'utilisation du site CASE LAW ANALYTICS et de ses services.

Le site Internet <https://www.caselawanalytics.com> est un service de :

CASE LAW ANALYTICS

Siège social : 5 rue Olympe de Gouges - NANTES (44200)

Adresse URL du site : <https://www.caselawanalytics.com>

Adresse URL du service : <https://app.caselawanalytics.com>

E-mail : contact@caselawanalytics.com

Numéro de téléphone : 02 85 52 83 63

Tout abonnement implique l'acceptation sans réserve par l'Utilisateur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales d'utilisation qui sont complémentaires aux conditions générales de vente et contrat que l'Utilisateur aurait signé avec l'Éditeur. Les documents spécifiques priment sur les présentes conditions d'utilisation.

2 - Durée et évolution des présentes conditions générales d'utilisation

Les présentes conditions générales d'utilisation sont conclues pour la durée prévue au contrat. Elles produisent leurs effets à l'égard de l'Utilisateur à compter du début de l'utilisation du service.

3 - Accès au service

Tout Utilisateur ayant accès à internet peut accéder gratuitement et depuis n'importe où au site CASE LAW ANALYTICS ainsi qu'à son service.

Les frais permettant à l'Utilisateur d'accéder au service (connexion internet, matériel informatique, etc.) sont à sa charge exclusive.

Le site et ses différents services peuvent être interrompus ou suspendus par l'Éditeur, notamment à l'occasion d'une maintenance, sans obligation de préavis ou de justification. Dans le cas où, pour une raison de force majeure ou du fait d'autrui (piraterie, virus, interruption des services de fournisseurs d'accès...) le ou les contenu(s) proposé(s) seraient temporairement inaccessibles, l'Utilisateur s'engage à ne solliciter aucun dommage-intérêt ni aucune indemnité à l'Éditeur autre que le remboursement du montant de l'abonnement au prorata temporis de l'inaccessibilité au service.

Le site et ses services sont accessibles via les principaux navigateurs suivants : Firefox, Chrome, Safari et Edge. En revanche, il est déconseillé d'y accéder via Internet Explorer.

Les services de l'Éditeur sont accessibles à partir d'un espace membre payant réservé aux Utilisateurs inscrits. Ces Utilisateurs pourront y accéder en utilisant leurs identifiants de connexion. L'Éditeur s'engage à fournir à l'Utilisateur un accès et un droit d'utilisation de la solution pendant la durée de l'Abonnement et conformément à ses termes et conditions.

4 - Vérification de la cohérence des requêtes

En vue d'assurer un accompagnement de haute qualité de l'Utilisateur dans un usage pertinent du service, l'Éditeur pourra, sauf refus exprès de l'Utilisateur, être amené à prêter attention à la cohérence des informations renseignées par l'Utilisateur dans les différents champs de formulaire lors de ses requêtes.

En cas de doute sur la cohérence ou le format d'informations risquant de nuire à la pertinence des résultats, l'Éditeur pourra contacter l'Utilisateur pour l'avertir de cette situation et de son impact sur le contenu des résultats proposés par la solution.

5 - Code d'accès

L'attribution de l'identifiant et du mot de passe est nominative, incessible et inaliénable. Les codes d'accès sont valides durant douze mois à compter de la date de souscription au service, sauf conditions particulières prévues par l'Abonnement.

Il est formellement interdit à l'Utilisateur de céder, de louer, de prêter son identifiant et son mot de passe.

L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement l'Éditeur de toute utilisation non autorisée de ses codes d'accès. Ce dernier ne pourra alors être tenu responsable de toute perte ou dommage survenant en cas de manquement à ces obligations.

6 - Droits de propriété intellectuelle

Les fonctionnalités mises à la disposition de l'Utilisateur dans le cadre de son Abonnement sont protégées par droits de propriété intellectuelle.

L'Utilisateur s'engage expressément :

- À n'utiliser les services et les fonctionnalités de la solution que pour ses besoins propres,
- À ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle détenus par l'Éditeur,
- À informer l'Éditeur, dans les plus brefs délais, en cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de ses codes d'accès.

7 - Responsabilités

La responsabilité de l'Éditeur ne peut être engagée en cas de défaillance, panne, difficulté ou interruption de fonctionnement, empêchant l'accès au site et/ou à ses services.

Le matériel de connexion au site utilisé est sous l'entière responsabilité de l'Utilisateur qui doit prendre toutes les mesures appropriées pour protéger le matériel et les données notamment d'attaques virales par internet.

L'Utilisateur est par ailleurs le seul responsable des sites et données qu'il consulte.

L'Éditeur ne pourra être tenu responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre de l'Utilisateur :

- Du fait de l'usage du site ou de tout service accessible via Internet ;
- Du fait du non-respect par l'Utilisateur des présentes conditions générales.

L'Éditeur n'est pas responsable des dommages causés à l'Utilisateur, à des tiers et/ou à l'équipement de l'Utilisateur du fait de sa connexion ou de son utilisation du service et l'Utilisateur renonce à toute action contre l'Éditeur de ce fait.

Si l'Éditeur venait à faire l'objet d'une procédure amiable ou judiciaire à raison de l'utilisation du service par l'Utilisateur, il pourra se retourner contre lui pour obtenir indemnisation de tous les préjudices, sommes, condamnations et frais qui pourraient découler de cette procédure.

8 - Liens hypertextes

La mise en place par l'Utilisateur de tous liens hypertextes vers tout ou partie du site est strictement interdite, sauf autorisation préalable et écrite de l'Éditeur, sollicitée par courriel à l'adresse suivante : contact@caselawanalytics.com.

L'Éditeur est libre de refuser cette autorisation sans avoir à justifier de quelque manière que ce soit sa décision. Dans le cas où l'Éditeur accorderait son autorisation, celle-ci n'est dans tous les cas que temporaire et pourra être retirée à tout moment, sans obligation de justification à la charge de l'Éditeur.

Dans tous les cas, tout lien devra être retiré sur simple demande de l'Éditeur.

Toute information accessible via un lien vers d'autres sites n'est pas sous le contrôle de l'Éditeur qui décline toute responsabilité quant à leur contenu.

9 - Protection des données personnelles

9.1. Données collectées

Les données à caractère personnel qui sont collectées sur ce site sont les suivantes :

- Données d'identification (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone) ;
- Données de connexion (exemple : adresse IP, logs de connexion)
- Données d'utilisation : l'Utilisateur peut choisir que soit uniquement enregistré le nombre de ses requêtes, ou que soient enregistrées toutes les données de la requête.

9.2. Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées auprès des Utilisateurs ont pour objectif la mise à disposition des services du site web, leur amélioration et le maintien d'un environnement sécurisé. Plus précisément, les utilisations sont les suivantes :

- Prise en compte de votre souscription à un contrat d'abonnement à nos publications et exécution de ce contrat ;
- Prise en compte de votre commande de services et exécution de cette commande ;
- Facturation ;
- Perception des paiements ;
- Mise aux normes postales, mise à jour de vos informations personnelles dans une base de données dédiée ;
- Prise en compte des informations renseignées dans vos requêtes ;
- Relation clients : mise à disposition d'un service clients accessible par courrier, téléphone, email ou par messagerie instantanée de type chat, pour toute question ou réclamation ;
- Envoi d'informations sur la modification ou l'évolution de nos services ;
- Gestion des impayés et des contentieux ;
- Gestion de l'exercice de vos droits sur vos données personnelles ;
- Vérification du respect de la législation applicable, de nos contrats et conditions générales ;
- Recueil des avis clients ;
- Suivre les candidatures qui nous ont été adressées ;

Les données personnelles des Utilisateurs sont conservées pendant une durée conforme aux dispositions légales ou proportionnelles et aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Néanmoins les données personnelles sont conservées pour une durée plus importante lorsque les obligations légales et réglementaires s'imposent à l'Éditeur.

9.3. Partage des données personnelles avec des tiers

L'Éditeur ne collecte et ne traite les données mentionnées ci-dessus que pour ses propres besoins. Le cas échéant, il est autorisé à les communiquer à son distributeur Dalloz.

L'Éditeur conserve les données personnelles des Utilisateurs dans l'Union Européenne.

9.4. Sécurité et confidentialité

Le site web met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et le site web ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur internet.

9.5. Mise en œuvre des droits des Utilisateurs

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les Utilisateurs disposent des droits suivants, qu'ils peuvent exercer en faisant leur demande à l'adresse suivante : contact@caselawanalytics.com.

- Le droit d'accès : ils peuvent exercer leur droit d'accès, pour connaître les données personnelles les concernant. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, le site web peut demander une preuve de l'identité de l'Utilisateur afin d'en vérifier l'exactitude.
- Le droit de rectification : si les données à caractère personnel détenues par le site web sont inexacts, ils peuvent demander la mise à jour des informations.

- Le droit de suppression des données : les Utilisateurs peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.
- Le droit à la limitation du traitement : les Utilisateurs peuvent demander au site web de limiter le traitement des données personnelles conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.
- Le droit de s'opposer au traitement des données : les Utilisateurs peuvent s'opposer à ce que ses données soient traitées conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.
- Le droit à la portabilité : ils peuvent réclamer que le site web leur remette les données personnelles qui lui sont fournies pour les transmettre à un nouveau site web.
- Le droit de définir les directives générales relatives au sort des données personnelles de l'Utilisateur après son décès.
- Le droit au retrait du consentement : les Utilisateurs peuvent retirer leur consentement à tout moment pour tous les traitements ayant pour fondement légal leur consentement.

Les Utilisateurs peuvent exercer leurs droits auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles en lui adressant un courrier postal à l'adresse suivante « Case Law Analytics, 5 rue Olympe de Gouges - 44200 Nantes » ou en lui adressant un courrier électronique à « dpo@caselawanalytics.com ».

9.6. Evolution de la présente clause

Le site web se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, le site web s'engage à publier la nouvelle version sur son site. Le site web informera également les Utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet. Si l'Utilisateur n'est pas d'accord avec les termes de la nouvelle rédaction de la clause de protection des données à caractère personnel, il a la possibilité de supprimer son compte.

10 - Cookies

L'Éditeur peut collecter automatiquement des informations standards. Toutes les informations collectées indirectement ne seront utilisées que pour suivre le volume, le type et la configuration du trafic utilisant ce site, pour en développer la conception et l'agencement et à d'autres fins administratives et de planification et plus généralement pour améliorer le service que nous vous offrons.

11 - Dispositions diverses et élection de domicile

Les parties sont indépendantes et sont des professionnels. Aucune des parties ne peut prendre d'engagement au nom ou pour le compte de l'autre partie. Chaque partie agit en son nom propre et pour son compte, en qualité de contractant indépendant.

Si une clause des conditions générales d'utilisation se révélait nulle, le reste des présentes ne sera pas affecté par la nullité de la clause.

Pour l'exécution des présentes conditions générales d'utilisation, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

- Pour l'Éditeur, en son siège social à Nantes;
- Pour l'Utilisateur, en son siège social.

12 - Loi applicable

Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises aux dispositions de la loi française.

13 - Résolution amiable des litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes les parties s'engagent à mettre en œuvre une conciliation pour tenter de parvenir à une solution amiable.

14 - Juridiction compétente

À défaut d'une telle solution amiable, le différend sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'OUTIL CASE LAW ANALYTICS

Préambule

La société Case Law Analytics est une SAS au capital de 56416 €, dont le siège social est situé 5 rue Olympe de Gouges à Nantes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 832 045 827, représentée par Jacques Lévy Véhel, son représentant légal actuellement en fonctions, domicilié en cette qualité audit siège, ci-après désignée le « Prestataire ».

La société cliente est ci-après désignée le « Client ».

Individuellement dénommée « Partie » et ensemble dénommées « Parties ».

Le Prestataire a pour activité la fourniture d'un Service logiciel en mode SaaS (software as a service), c'est-à-dire d'applications informatiques louées en ligne.

Ce Service est accessible via une interface web (<http://app.caselawanalytics.com> ou toute autre interface communiquée par le Client), il est destiné à effectuer des calculs de probabilités dans le domaine contentieux grâce à une technologie reposant pour partie sur l'intelligence artificielle ci-après dénommée « Technologie CLA ».

Ce service comporte différents modules.

Le « Contrat » qui est mis en place entre le Prestataire et le Client a pour objet la location par le Client des modules figurant en annexe, dont une démonstration lui a été faite.

Les Parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le Contrat, constitué par les Conditions Générales et les Conditions Particulières ainsi que par les conditions générales de vente (CGV) et les conditions générales d'utilisation (CGU).

Le Client reconnaît avoir reçu du Prestataire toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du Service à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour son utilisation.

Article 1. – Définitions et documents contractuels

Les termes et expressions visés ci-après signifient, lorsqu'ils sont précédés d'une lettre majuscule, pour les besoins de l'interprétation et de l'exécution des présentes :

« Conditions Générales » : le présent document, à l'exclusion des annexes ;

« Conditions Particulières » : annexées aux présentes Conditions Générales ;

« Contrat » : ensemble des Conditions Générales et des Conditions Particulières, ainsi que tout amendement, substitution, extension ou renouvellement intervenu aux présentes en vertu de la convention des Parties ainsi que les CGV et les CGU ;

« Période Initiale » : désigne la durée initiale du Service fixée dans la Conditions Particulières (la Livraison du Service pouvant être postérieure à la signature du Contrat). Le Contrat est conclu jusqu'au terme de la Période Initiale du Service fixée dans la Conditions Particulières, après quoi le Contrat, et par conséquent le Service, est automatiquement renouvelé par tacite reconduction par périodes de douze mois ;

« Identifiants » : désignent tant l'identifiant propre de l'utilisateur ("login") que le mot de passe de connexion ("password"), communiqués après inscription au service ;

« Internet » : désigne l'ensemble de réseaux interconnectés, lesquels sont localisés dans toutes les régions du monde ;

« Intranet » : désigne le réseau informatique propre à une entreprise ou une organisation, utilisant les protocoles TCP/IP et, plus généralement, les technologies de l'Internet et pouvant être relié au réseau Internet ;

« Informations Confidentielles » : désigne les informations confidentielles visées à l'article 13.1 du Contrat ;

« Livraison » : ouverture du ou des accès (selon ce qui est convenu dans la Conditions Particulières) au Client ;

« Prix » : la valeur unitaire d'un Service ; cette valeur s'entend hors taxe, la TVA étant acquittée par le Client ;

« Requête » : lancement, dans le cadre d'un Service, d'un calcul défini par le remplissage par un Utilisateur, du formulaire permettant de renseigner les informations nécessaires au lancement de calculs probabilistes ; Chaque modification d'information par l'Utilisateur constitue une nouvelle requête ;

« Service » : service logiciel en mode SaaS (software as a service), c'est-à-dire application informatique louée en ligne. Le service est accessible via une interface web (<http://app.caselawanalytics.com> ou toute autre interface communiquée par le Client), et destiné à effectuer pour certaines cours d'appel mentionnées dans les Conditions Particulières des calculs de probabilités dans le domaine contentieux grâce à la Technologie CLA. Le Service comporte différents modules de statistiques et de calculs probabilistes. Le Contrat a pour objet la location par le Client du ou des modules figurant dans les Conditions Particulières ;

« Utilisateur » : désigne la personne placée sous la responsabilité du Client (préposé, salarié, représentant, etc.) et bénéficiant d'un accès au Service sur son ordinateur en vertu de la licence d'utilisation contractée par le Client ;

« Technologie CLA » : technologie reposant pour partie sur l'intelligence artificielle, initialement développée par des chercheurs INRIA, dans le domaine des mathématiques appliquées au droit et permettant de calculer notamment des montants d'indemnités ou de dommages et intérêts dans certains domaines spécifiques, pour des condamnations d'appel.

Le Contrat est formé des documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante :

- le présent document Conditions Générales de vente
- les Conditions Particulières, annexées au présent document.
- les conditions Générales d'utilisation

En cas de contradiction entre une et/ou plusieurs dispositions figurant dans l'un quelconque de ces documents, le document de rang supérieur prévaudra.

Les Conditions Particulières au présent document qui font partie intégrante du Contrat sont les suivantes :

- Devis : commande comportant une description du ou des modules accessibles et prérequis matériel et réseau chez le Client et les conditions financières.
- Questionnaire de satisfaction : <https://forms.gle/szWZrw3QcxqsGVY7Z>

Article 2. - Objet

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles CLA consent au client qui l'accepte, le droit incessible non exclusif et personnel d'utiliser les services dont les caractéristiques sont précisées ci-après.

Article 3. - Entrée en vigueur – Durée - Dénonciation

Le Contrat entre en vigueur à sa date de signature par les Parties ou, le cas échéant, à une autre date (« date d'entrée en vigueur ») mentionnée en dernière page du présent document.

Le Contrat est conclu jusqu'au terme de la Période Initiale du Service fixée dans les Conditions Particulières, après quoi le Contrat, et par conséquent le Service, est automatiquement renouvelé par tacite reconduction par périodes de douze mois sauf dénonciation par une Partie parvenue à l'autre Partie quatre-vingt-dix jours avant sa date anniversaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le Contrat issu du renouvellement sera un contrat à durée déterminée, dont la durée sera identique à celle du contrat initial, par dérogation aux dispositions de l'article 1214 du Code civil.

Article 4. – Accès au Service et maintenance – Identifiants

Le résultat attendu pour chaque Requête formulée par le Client via le Service est une distribution de probabilités et/ou des statistiques afférentes au contentieux décrit dans les Conditions Particulières.

Les engagements de qualité de Service sont précisés dans le Devis.

Le Prestataire n'est pas responsable de la maintenance dans les cas suivants :

- refus du Client de collaborer avec le Prestataire dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- utilisation du Service de manière non conforme à sa destination ;
- manquement du Client à ses obligations au titre du Contrat ;
- implantation de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec le Service ;
- défaillance des réseaux de communication électronique ;
- acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation du Service. Le Client bénéficie des mises à jour et évolutions fonctionnelles du Service.

Sur demande du Client, le Prestataire peut fournir, à des conditions à définir d'un commun accord, des prestations de formation.

L'accès du Service s'effectue :

- à partir des ordinateurs Clients ;
- au moyen des Identifiants fournis au Client.

Le Client utilisera les Identifiants qui lui auront été communiqués lors de chaque connexion au Service. Les Identifiants sont destinés à réserver l'accès du Service objet du Contrat aux Utilisateurs du Client, à protéger l'intégrité et la disponibilité du Service.

Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés que sur demande du Client ou à l'initiative du Prestataire sous réserve d'en informer préalablement le Client. Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les Identifiants concernant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le Client est entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants et de la garde des codes d'accès qui lui sont remis. Il s'assurera qu'aucune autre personne non autorisée par le Prestataire n'a accès au Service. De manière générale, le Client assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès au Service. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne y accède, le Client en informera le Prestataire sans délai et le confirmera par courrier recommandé.

En cas de perte ou de vol d'un des identifiants, le Client utilisera la procédure mise en place par le Prestataire lui permettant de récupérer ses identifiants.

L'accès du Client au Service s'effectue en fonction du nombre de requêtes prévues dans les Conditions Particulières. Sauf lorsqu'il est spécifié que le nombre de requêtes est illimité, le crédit de requêtes est perdu – excepté en cas d'accord du Prestataire - au terme de la période d'abonnement (Période Initiale ou de la période de renouvellement du Contrat).

Article 5. - Prix du Service

Le prix fixé dans les Conditions Particulières (dans le Devis) est le prix HT en euros, la TVA étant à la charge du Client. Les frais de télécommunication inhérents à l'accès restent à la charge exclusive du Client.

Article 6. – Conditions de Paiement

Les conditions financières sont exposées dans le Devis et correspondent au nombre d'Utilisateurs du Client prévus dans ce document.

L'adresse de facturation est l'adresse du siège social du Client.

Le Service est toujours payable d'avance, pour chaque période considérée.

Pour la Période Initiale, le Service est payable à réception de la facture. A l'issue de la Période Initiale et lors de chaque renouvellement de douze mois, le Service est payable à la date de renouvellement par virement bancaire porté au crédit du Prestataire ou, en cas d'accord de ce dernier, par carte bancaire et donne lieu à émission de la facture correspondante.

Les cartes bancaires acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard / MasterCard, carte bancaire, e-carte bleue. La transaction est immédiatement débitée sur la carte bancaire du Client après vérification des données de celle-ci, à réception de l'autorisation de débit de la part de la société émettrice de la carte bancaire utilisée par le Client.

En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le Client autorise le Prestataire à débiter sa carte bancaire du montant correspondant au Prix TTC.

À cette fin, le Client confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur la carte bancaire est effectivement le sien. Le Client communique les seize chiffres et la date d'expiration de sa carte bleue ainsi que, le cas échéant, les numéros du cryptogramme visuel.

Dans le cas où le paiement du prix TTC serait impossible, la prestation serait immédiatement résolue de plein droit et le Contrat serait annulé.

Le Prestataire met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité des données transmises en vue du paiement.

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une facture à son échéance entraîne de plein droit :

- l'application d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points (article L. 441-6 du code de commerce), sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard ; le Prestataire pouvant appliquer en outre l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, prévue par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 ;
- éventuellement, la suspension immédiate du Service ;
- éventuellement, la résiliation de plein droit du Contrat sous quinze jours après l'envoi par le Prestataire d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse.

Article 7. - Livraison du Service

La Livraison des accès au Service décrite dans les Conditions Particulières aura lieu à la date convenue dans lesdites Conditions Particulières.

En cas de retard de Livraison du Service, le Contrat n'est pas automatiquement annulé.

Le Prestataire informe le Client par courrier électronique que la Livraison interviendra avec du retard. Le Client pourra alors décider d'annuler le Contrat et enverra par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Prestataire un avis d'annulation du Contrat.

Dans le cas où le Service n'a pas encore été livré lors de la réception par le Prestataire de l'avis d'annulation du Client, la livraison est bloquée et le Client est remboursé des sommes éventuellement débitées dans un délai de quinze jours suivant la réception de l'avis d'annulation.

Article 8. – Réclamations

Le Client doit adresser ses éventuelles réclamations auprès du « service client » du Prestataire par voie postale ou électronique à l'adresse clients@caselawanalytics.com en rappelant la référence et la date du Contrat.

Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables judiciaires, relatives à l'exécution du Service devront être formulées dans un délai de deux années à compter de la fin de celui-ci.

Article 9. – Responsables techniques – Retour d'expérience

Article 9.1 Responsables techniques

Le Client et le Prestataire s'entendront, préalablement à la signature de toutes Conditions Particulières, sur les contraintes techniques résultant de la mise en place du Service, en particulier concernant les navigateurs utilisés et les aspects liés à l'Intranet du Client (FireWall, Proxy...).

Les responsables techniques pour la réalisation des travaux de recherche sont : Pour le Prestataire : J. Lévy Véhel

Pour le Client : à définir

Chaque Partie se réserve le droit de désigner ultérieurement d'autres responsables techniques après en avoir informé l'autre Partie par écrit (courrier postal ou courrier électronique).

Article 9.2 Retour d'expérience

Le Client s'engage à donner des informations relatives à l'utilisation du Service par les Utilisateurs (retour d'expérience) afin de permettre au Prestataire de faire évoluer sa technologie et ses recherches.

Dans cet objectif, le Client s'engage à faire remplir un questionnaire de satisfaction précédemment mentionné en Article 1, par les Utilisateurs.

Article 10. – Responsabilité

Article 10.1 Limitation

Le Client s'engage à une utilisation normale et raisonnable du Service.

Le Prestataire s'engage à une obligation de moyens. Il applique les règles de l'art en matière d'intelligence artificielle à partir de données de jurisprudence disponibles et effectue des tests mathématiques sur les algorithmes développés. Si la technologie utilisée est elle-même d'une grande fiabilité, le Prestataire ne peut garantir que les données de jurisprudence accessibles et utilisées sont représentatives de la jurisprudence ni qu'elles soient toujours exactes ou actuelles. S'agissant d'un Service logiciel, le Prestataire ne peut pas garantir les performances ou les résultats qui peuvent être obtenus lors de l'utilisation du Service. Le Prestataire ne garantit pas que le fonctionnement du Service sera ininterrompu ou sans erreur. Le Prestataire n'a aucun contrôle sur l'utilisation du Service par le Client et ne peut garantir que le Service répondra aux besoins du Client ou à ses exigences. Le Prestataire n'est pas responsable des problèmes causés par accident, abus, mauvaise manipulation ou utilisation incorrecte. Dans la mesure maximale autorisée par la loi, le Prestataire, ainsi que ses assureurs, ne seront pas responsables des dommages indirects (tels que des pertes de profits, manques à gagner, atteinte à l'image de marque, sans que cette énumération soit limitative). La responsabilité totale du Prestataire et de ses assureurs pour tous dommages confondus, et de toute nature, sera limitée au montant des Conditions Particulières concernées. Nonobstant ce qui précède, chacune des Parties demeure responsable, dans les conditions du droit commun, des dommages corporels que son personnel pourrait causer aux tiers, à l'occasion de l'exécution du présent Contrat.

Article 10.2 Usage du Service et Internet

Le Client fait son affaire de l'accès au réseau permettant l'accès au Service et de la sauvegarde de ses données. Le Client est averti des aléas techniques inhérents à l'Internet, et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, le Prestataire ne sera tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements du Service. Il appartient au Client de respecter les seuils de volumétrie éventuellement indiqués en dans les Conditions Particulières et d'avertir le Prestataire en cas d'augmentation de ses besoins en termes de capacité de traitement. Le Client reconnaît et accepte qu'aucune des Parties n'exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité des communications sur Internet, que le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable de toute perte, dommage, frais ou préjudice occasionné par la perte, le retard, l'interception, le

détournement ou l'altération de tout échange électronique qui serait causée par un fait quelconque. Bien que le Prestataire effectue des analyses antivirus sur son système informatique, il appartient au Client d'effectuer ses propres analyses en cas de virus infectant son système ou ses données ou ceux de ses correspondants.

Article 11. - Propriété intellectuelle

Le Prestataire concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation du Service, pendant toute la durée de ce Service et pour le monde entier.

Le Client ne peut utiliser le Service que conformément à ses besoins. En particulier, la licence relative au Service n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client l'utilisation du Service via ses Utilisateurs, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre le service logiciel conformément à sa destination, en mode SaaS via une connexion à un réseau de communications électroniques. Le Client ne pourra en aucun cas mettre le Service à disposition d'un tiers, fût-il du même groupe de sociétés, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

Les droits d'utilisation du Service sont détaillés dans les Conditions Particulières.

La marque du Prestataire « Case Law Analytics » ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logotypes figurant sur les supports de communication numérique ou papier et leurs accessoires, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive du Prestataire. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logotypes, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable du Prestataire, est strictement interdite. Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété du Prestataire.

Le Client s'interdit de reproduire tout élément des logiciels, ou toute documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

Le Contrat permet simplement au Client d'utiliser le Service et ne confère, directement ou indirectement, et même en cas d'évolution demandée par le Client, aucun droit de propriété sur le Service et les logiciels. La mise à disposition temporaire du Service dans les conditions prévues au Contrat ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client, au sens du Code français de la propriété intellectuelle.

Les résultats des calculs réalisés pour chaque nouveau dossier traité par le Client, pourront être conservés par celui-ci, dans le cadre d'une saisie manuelle de ses utilisateurs, et ce de manière confidentielle et pendant une durée de 5 années à des fins exclusives d'archivage, dans le but de satisfaire à des obligations légales identifiées (sauf délai plus long applicable au Client, imposé par la loi ou le règlement). Le Client garantit qu'il ne réalisera ni ne permettra la réalisation, notamment par ses préposés, de copie d'écran, captation ou sauvegarde systématique d'informations - quelle qu'en soit la forme - à l'occasion de l'utilisation de la technologie du Prestataire. Cette interdiction ne fait pas obstacle à la réalisation par le Client de copies d'écran et de sauvegardes pour les besoins normaux de son activité, notamment mais pas seulement d'avocat (conseil, assistance et représentation) sous réserve de ne pas créer de base de données interrogeables à partir de ces copies d'écran et sauvegardes et/ou des données qu'elles contiennent. De manière générale, le Client veillera à ce que l'utilisation de la technologie du Prestataire au titre du présent contrat ne permette pas de porter atteinte aux investissements réalisés par le Prestataire.

Le client peut sur demande obtenir un rapport écrit et détaillé de ses requêtes. Celui-ci, s'il est destiné à être remis à un tiers, ne peut en aucun cas comporter le logo CLA ou tout signe d'identification.

Le Prestataire déclare et garantit :

- que le Service qu'il a développé repose sur un logiciel original au sens du code français de la propriété intellectuelle ;
- qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de conclure le Contrat.

Le prestataire déclare et garantit que le Service n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits des tiers.

Article 12. - Confidentialité – Données personnelles

Article 12.1 Confidentialité

Sont considérées comme Informations Confidentielles : toutes informations, et/ou toutes données sous quelque forme et de quelque nature qu'elles soient, incluant notamment mais pas uniquement, tous documents écrits ou imprimés, tous échantillons, modèles, et/ou connaissances protégeables ou non par un droit de propriété intellectuelle, divulguées par une Partie à une ou plusieurs autres Parties au titre du Contrat et sous réserve (i) dans le cas d'une divulgation écrite que la Partie divulgateuse ait indiqué de manière claire et non équivoque leur caractère confidentiel par l'apposition d'un cachet ou d'une mention « confidentiel », (ii) dans le cas d'une divulgation orale, que la Partie divulgateuse ait fait connaître oralement leur caractère confidentiel au moment de la divulgation et ait confirmé par écrit ce caractère dans un délai de trente (30) jours. Les Informations Confidentielles incluent, en ce qui concerne le Prestataire, la liste des critères à renseigner pour obtenir la quantification des risques, la présentation graphique des résultats.

Chaque Partie transmet à l'autre Partie les seules Informations Confidentielles qu'elle juge nécessaires à l'exécution du Service.

La Partie réceptrice des Informations Confidentielles devra prendre des précautions au moins équivalentes à celles qu'elle prend pour ses propres informations de même nature pour qu'elles ne soient divulguées et/ou communiquées à aucun tiers, par quelque moyen que ce soit, et pour ne les transmettre qu'à son personnel ayant besoin de les connaître pour l'exécution du Contrat.

La Partie réceptrice s'engage en outre à ne pas copier, reproduire, ou dupliquer totalement ou partiellement les Informations Confidentielles qu'elle reçoit de l'autre Partie lorsque de

telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par cette dernière et ce, de manière spécifique et par écrit.

Toutes les Informations Confidentielles et leurs reproductions, transmises par une Partie à l'autre Partie, resteront la propriété de la Partie qui les a divulguées sous réserve des droits des tiers et devront être restituées à cette dernière - ou détruites, en établissant la preuve de cette destruction - à l'issue du Contrat, sans délai et à la demande de la Partie émettrice. La présente obligation de confidentialité ne s'appliquera pas à toute information ou élément d'information dont une Partie est en mesure de prouver qu'elle n'est pas confidentielle.

Il est expressément convenu entre les Parties que la divulgation par les Parties entre elles d'Informations Confidentielles, au titre du Contrat, ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à la Partie qui les reçoit un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les éléments auxquels se rapportent ces Informations Confidentielles. Il en est de même en ce qui concerne les droits d'auteur ou d'autres droits attachés à la propriété littéraire et artistique, les droits de propriété industrielle (tels que brevets, inventions, marques de fabrique) ou le secret des affaires.

Nonobstant les dispositions qui précèdent au présent paragraphe, chaque Partie peut produire des résultats de requêtes à ses contradicteurs et à une juridiction dans le cadre d'une instance en cours lorsqu'une telle production est destinée à l'aider à gagner une affaire. Il en va de même lorsqu'une Partie est chargée de négocier une solution amiable pour son client dans le cadre d'un litige.

Article 12.2 Données personnelles

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et, à compter de son entrée en vigueur, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse suivante contact@caselawanalytics.com. À l'occasion de la création de son compte client, le Client est susceptible d'avoir la possibilité de choisir, s'il souhaite, de recevoir des offres du Prestataire et de ses partenaires.

Article 12.3 La qualité des parties

CASE LAW ANALYTICS est un sous-traitant au sens du règlement général sur la protection des données. **A ce titre, il assume les obligations et responsabilités inhérentes à ce statut.** D'ores et déjà, le client donne son autorisation pour que le prestataire puisse, le cas échéant, recourir à un sous-traitant qui présentera les mêmes garanties que la société CASE LAW ANALYTICS.

Article 12.4 Le délégué à la protection des données

CASE LAW ANALYTICS a nommé M.BELLEIL Loïc en application du RGPD comme délégué à la protection des données. **Les réclamations peuvent être adressées à l'adresse suivante : Caselawanalytics.com; A l'attention de M. Le délégué à la protection des données.** Les droits exercés sont entre autres le droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation.

Article 12.5 Le registre des traitements

CASE LAW ANALYTICS indique tenir un registre des traitements en application des dispositions du RGPD. **Ce registre est à la disposition des éventuels demandeurs à l'adresse suivante: CASE LAW ANALYTICS.com**

Article 12.6 Engagements des parties

Chaque partie s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des données. Si le client fournit au prestataire des documents contenant des données personnelles, il s'engage à respecter toutes les obligations à sa charge en qualité de responsable du traitement.

Article 13. – Résiliation pour faute - Force majeure

Article 13.1 Résiliation pour faute

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une de ses obligations, non réparé dans un délai de 30 jours à compter de la date de présentation d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant le ou les manquement(s), le Contrat sera résilié de plein droit, sans formalité judiciaire et sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Article 13.2 Force majeure

L'exécution par le Prestataire de ses obligations aux termes du présent Contrat sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution. Le Prestataire avisera le Client de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les sept jours à compter de la date de survenance de l'événement. Lorsque la suspension de l'exécution des obligations du Prestataire se poursuit pendant une période supérieure à 30 jours, le Client a la possibilité de résilier le Contrat en cours et le Prestataire procédera alors au remboursement de celle-ci.

Article 14. - Intuitu Personae

Ce Contrat est conclu « intuitu personae ». Il ne pourra, en aucun cas, faire l'objet par une Partie, d'un transfert total ou partiel, à titre onéreux ou gracieux, à un tiers, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie. Cette interdiction de cession ne s'applique pas au cas où le prestataire souhaiterait céder tout ou partie du droit de créance au titre d'une mobilisation de créance auprès d'une banque ou d'un établissement financier.

En cas d'augmentation du nombre d'Utilisateurs résultant d'un tel transfert, le prix du Service sera proratisé en fonction du nombre d'Utilisateurs, sauf meilleur accord des Parties formalisé par avenant.

Chaque Partie s'engage à notifier à l'autre Partie sans délai tout changement de contrôle (contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) transmission ou cession d'entreprise quelle qu'en soit la forme juridique, qui aurait pour effet de la placer sous le contrôle d'un concurrent de cette autre Partie. Dans un tel cas, la Partie recevant cette

notification aura la faculté de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à son cocontractant.

Passé un délai de trois mois après le changement de contrôle notifié à l'autre partie sans réaction de sa part ledit changement de contrôle sera réputé accepté par l'autre partie.

Article 15. - Non concurrence - non sollicitation de personnel

Le Prestataire et le Client s'interdisent de se faire concurrence sur le territoire de l'Union européenne, pendant la durée du Contrat ainsi que pendant une durée de cinq années après l'extinction de celui-ci, dans le domaine de l'activité de quantification du risque juridique au moyen de l'intelligence artificielle.

Le Prestataire et le Client conviennent que chaque collaborateur ne pourra faire l'objet d'une sollicitation intentionnelle de la part d'une des parties au contrat sauf accord entre elles.. Cette interdiction est valable pendant la durée du Service et deux années à compter du terme de celui-ci.

Article 16. - Publications – communications

Tout projet de publication ou de communication d'informations d'une des Parties relatif à l'utilisation du Service et/ou de la Technologie CLA dans le cadre de ce Contrat, devra recevoir, pendant la durée du Contrat et pendant les douze mois qui suivent son expiration, l'accord préalable de l'autre Partie qui fera connaître sa décision dans un délai maximum d'une semaine à compter de la réception de la proposition de publication ou de communication adressée au responsable technique de cette dernière, par courrier postal ou par courrier électronique ; passé ce délai et faute de réponse, l'accord de cette Partie sera réputé acquis.

La Partie concernée par la demande de publication pourra demander à la Partie souhaitant publier ou communiquer de supprimer ou modifier certaines précisions dont la divulgation serait de nature à porter préjudice à l'activité de l'autre Partie et/ou à son image et/ou à sa réputation.

Sous réserve du respect des stipulations de l'article 12, les Parties conviennent qu'elles pourront communiquer sur l'existence du présent Contrat et sur l'utilisation par le Client du Service et de la Technologie CLA, mais qu'elles ne pourront pas en divulguer les termes sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

Dans le cadre de leur communications et publications respectives définies au présent article, chacune des Parties autorise l'autre à utiliser, citer et reproduire son nom (dénomination et logo et/ou marque déposée) :

[Logo CLA] [Logo CLIENT]

Article 17. - Nullité d'une clause du Contrat

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions du Contrat qui demeureront en vigueur entre les Parties.

Article 18. - Modification du Contrat

Tout amendement, résiliation ou abandon de l'une quelconque des clauses du présent Contrat ne sera valable qu'après accord écrit et signé entre les Parties.

Article 19. - Loi applicable

Le présent Contrat sera régi par la loi française tant pour son interprétation que pour son exécution.

Article 20. - Attribution de juridiction

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.